

## Séance du 7 février 2017

L'An deux mil dix-sept, le sept février le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 1<sup>er</sup> février 2017, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CONFESSON Bruno, CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, DAFFIX Roland, LAJOIE Patrick, LASSAUZET Serge, LEHOURS Jean-Michel, MONGIS Gérard, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JUILLARD Brigitte, JOBERT Martine, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, LAURENT Laëtitia, excusées.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, M. LEHOURS Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### **1. FINANCES : PREPARATION DU BUDGET 2017** **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

#### **→ Travaux et budget COMMUNE 2017**

Annie DENIS, Adjointe aux finances informe l'assemblée que la remontée des besoins a été examinée par la commission des finances du 24 janvier 2017. Toutes les opérations ont été prises en compte et seront inscrites au budget primitif 2017, à savoir :

#### ***INVESTISSEMENT 2017***

DESIGNATION	Op. Article	MONTANT TTC
<b>VRD</b>		
Trottoirs A.Lorraine, D. Papin, A. Meloux Tvx 2016	184/2315	32 195,00
Av du Colombier Rues Gambetta et C Chevrier les Tauvanets	184/2315	30 000,00
<b>S/Total</b>		<b>62 195,00</b>
Chemin des Bordes	182/2315	18 000,00
<b>S/Total</b>		<b>18 000,00</b>
<b>ACQUISITION DE MATERIELS</b>		
<b>MAIRIE</b>		
Informatique téléphonie	176/2183	2 000,00
tableau affichage mairie	176/2188	3 700,00
plastifieuse écran destructeur	176/2183	1 100,00
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
matériel désherbage mécanique	176/21578	18 000,00
achat de jardinière	176/2188	2 400,00
<b>ATELIERS MUNICIPAUX</b>		
compresseur	176/2158	1 800,00
défonceuse	176/2158	500,00
brûleur gaz	176/21578	400,00
poste à souder	176/2158	800,00
brouette	176/21578	300,00
triflash	176/2158	1 000,00

<b>LOCAL ANNEXE STADE</b>		
enseigne boulodrom	176/2188	1 500,00
<b>VEHICULES</b>		
véhicule élec 2016+ rempl express	198/2182	17 552,00
	<b>S/Total</b>	<b>51 052,00</b>
<b>DIVERS</b>		
<b>GROUPE SCOLAIRE</b>		
sécurité intrusion vitre	176/2188	1 500,00
<b>PARCOURS DE SANTE</b>		
parcours de santé	223/2181	5 000,00
	<b>S/Total</b>	<b>6 500,00</b>
<b>BATIMENTS</b>		
<b>RELAIS DE L'AMITIE</b>		
3 portes côté cuisine	175/2313	2 000,00
toiture terrasse cuisine	175/2313	21 600,00
portes côté sud et lucarnes	175/2313	3 000,00
chaudière	175/2313	20 000,00
<b>LOGEMENTS GENDARMES</b>		
réfection des appartements	175/2313	113 900,00
Eclairage parking	175/21318	6 600,00
<b>MARCHE COUVERT</b>		
chassis façade sud	175/2313	9 800,00
<b>MAIRIE</b>		
cuisine (meubles)	176/2184	5 000,00
porte bureau du maire	175/2313	2 600,00
chaudière	175/2313	18 000,00
<b>GROUPE SCOLAIRE</b>		
circuits chaudière	175/2313	12 000,00
huisserie serrures	175/2313	24 000,00
<b>POLE SOCIAL</b>		
façades 2016	175/2313	9 000,00
<b>LOCAL ANNEXE STADE</b>		
Terrassement devant buvette	175/2313	6 000,00
<b>CIMETIERE</b>		
plaque repérage allées divers et affichage	212/2183	5 000,00
<b>ECC</b>		
Porte isolante quai de scène	214/2313	3 000,00
	<b>S/Total</b>	<b>261 500,00</b>
<b>GROS TRAVAUX</b>		
CCAB	215/2315	440 000,00
Halle CFA	224/2313	20 000,00
Acquisition de terrains	161	45 000,00
Ancienne Salle des Fêtes	225/2313	68 739,00
	<b>S/Total</b>	<b>573 739,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>972 986,00</b>

## FONCTIONNEMENT 2017

<b>DIVERS</b>		
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Signalétique espaces verts ou aménagement	60633	3 600,00
aménagement pôle bibliothèque	60633	6 000,00
aménagement forêt des écoles	60633	2 400,00
fleurissement et matériaux de paillage	60633	8 400,00

<b>MANIFESTATIONS</b>		
Village Etape signalétique	60632	3 000,00
Manifestation VE	6232	5 000,00
déco Noël	6232	6 000,00
feu d'artifice	6232	7 000,00
Autres (concours photos, vitrines) fanions	6232	2 500,00
divers spectacles	6574	21 000,00
livres bibliothèque + logiciel	6065	1 500,00
<b>REFECTION DE PORTES</b>		
derrière Eglise + bascule	60632	3 000,00
<b>BATIMENTS</b>		
<b>ATELIERS MUNICIPAUX</b>		
accès atelier-bois + accès karcher	60632	3 000,00
divers travaux aménagements	60632	1 000,00
<b>GROUPE SCOLAIRE</b>		
Toiture préau	60632	3 000,00
nettoyage des murs	615221	2 400,00
peinture classes	60632	2 000,00
<b>HALLE DES SPORTS</b>		
modif vestiaires arbitres	60632	2 000,00
accessibilité	60632	6 000,00
aménagements (filets rideaux)	60632	1 000,00
<b>ECC</b>		
repeindre façade int scène + seuil de quai + façade ext quai	60632	2 000,00
<b>EGLISE</b>		
Ecopic	60632	1 000,00
<b>MAIRIE</b>		
accessibilité tablette et sonnette	60632	1 000,00
révision toiture	615221	5 000,00
toiture garage	60632	10 000,00
<b>POLE CULTUREL</b>		
reprise toiture biblio et resto du cœur	61552	2 800,00
bungalow à détruire 2016	615221	15 145,00
<b>MARCHE COUVERT</b>		
WC	61522	5 000,00
<b>TRESOR PUBLIC</b>		
gouttières et reprise lucarnes	615221	3 000,00
<b>STADE</b>		
tribune	60632	500,00
<b>CIMETIERE</b>		
Ossuaire	615228	3 000,00
<b>RELAIS DE L'AMITIE</b>		
accessibilité	60632	3 600,00
<b>LOCAL ANNEXE STADE</b>		
WC PMR	60632	5 000,00
Refaire les portes et peindre les volets	60632	2 500,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>149 345,00</b>

Annie DENIS, adjointe aux finances, présente les subventions et participations validées par la commission des finances en date du 24 janvier 2017, à savoir :

ASSOCIATIONS	Montant	BONUS
<b>ASSOCIATIONS MONTMARAUPTOISES</b>		
ACCA	200	
ACPG CATM	200	
123 PETITS POINTS	200	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200	
APM	200	50
ANIM'EMERAUDE	200	
CLUB DE L'AMITIE	200	
CONFRERIE PATE AUX P DE T	200	50
FNATH	200	
JEUNES SAPEURS POMPIERS	200	
LES NOSTALGIQUES DES PLANCHES	200	
UNRPA	200	
WOLF KAN TRIBE SPIRIT	200	50
ASM BASKET	200	
ASM BILLARD	200	
ASM FOOT	200	
ASM HAND	200	50
ASM PETANQUE	200	50
CLUB RETRAITE SPORTIVE	200	50
DANCE ATTITUDE	200	50
ENERGYM	200	
JUDO KWAI BOURBONNAIS	200	
LADY DANCE	200	50
LA MONTMARAUPTOISE	200	50
MONTMARAUPT DENTELLE	200	
MONTMARAUPT VELO NATURE	200	
UCAM	200	50
<b>Sous Total</b>	<b>5400</b>	<b>500</b>

ASSOCIATIONS	Montant	BONUS
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	236	
AMICALE LAIQUE	358	
FANFARE MUNICIPALE	563	
UCAM	0	
<b>Sous Total</b>	<b>1157</b>	

**AUTRES ASSOCIATIONS  
CONVENTIONNEES**

AGRETAM	18000	
MONTMARAUPT ANIMATIONS	4300	
MONTMARAUPT ANIMATIONS	28670	
<b>Sous Total</b>	<b>50970</b>	

**AUTRES ASSOCIATIONS A DOMINANTE PARTICIPATIVE**

COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DE L'ALLIER	320	
---	-----	--

FONDS D'AIDE A L'INSERTION DES JEUNES	550	
FSL CAF	530	
IFI 03 46€/apprenti	460	
INSTANCE DE COORDINATION	160	
<b>Sous Total</b>	<b>2020</b>	
DIVERS	2000	
<b>TOTAL</b>	<b>61547</b>	<b>500</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>62047</b>	

## DETAIL DES PARTICIPATIONS

### article 65548

Structure	Prév. 2017
ALLIER A LIVRE OUVERT	110,00
ASSOCIATION DES MAIRES	500,00
ATDA	900,00
DIVERS	3 000,00
FREDON FDGPCE ENNEMIS DES CULTURES	200,00
OGEC	10 600,00
SIDCFAR LE MONTET	1 040,00
SDE 03 (cotisation)	266,00
SDE 03	67 186,00
SPA	1 800,00
SRPIC	140 000,00
SYNDICAT DU COLLEGE	40 000,00
UDAAR 03	920,00
CENTRE SOCIAL RURAL	1 900,00
Village Etape	2 020,00
<b>TOTAL</b>	<b>270 442,00</b>

## LES TAXES 2017

### → TAUX D'IMPOSITION

Considérant les résultats obtenus au budget communal 2016 ainsi que les orientations budgétaires au budget 2017 la commission propose de conserver les taux à savoir :

- TH 19.77 %
- TFB 12,40 %
- TFNB 28.18 %

Le conseil municipal vote les taux à l'unanimité.

### → REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Annie DENIS rappelle le cadre législatif de l'instauration de la redevance assainissement permettant l'autonomie du budget assainissement. Pour l'année 2017, la Commission propose de conserver le taux et la part fixe de 2015, à savoir :

- Part fixe annuelle par compteur : 25 € HT
- Par m<sup>3</sup> consommé : 0.93€ HT

Le conseil municipal vote ces propositions à l'unanimité.

## **Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,**

Faisant suite à la délibération du 13 décembre dernier concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de mandater une dépense nouvelle à l'article 276358 de 11 510€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur la base des textes applicables,

- AUTORISE le Maire à engager cette nouvelle dépense d'investissement nécessaire avant le vote du budget 2017 et s'engage à l'inscrire au budget 2017.

### **2. REMPLACEMENT DES CHAUDIERES ET OPTIMISATION DU CHAUFFAGE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte rendu de la Commission des Bâtiments concernant les changements des chaudières sur les bâtiments de la Mairie et du Relais de l'Amitié en 2017 ainsi que l'optimisation du chauffage au Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie à savoir :

- Chaudière Mairie pour un montant de 16 628.64€TTC (13 857.20€ HT),
  - Chaudière du Relais de l'Amitié pour un montant de 19 048.72€TTC (15 873.93€HT),
  - Optimisation du chauffage au Groupe Scolaire pour un montant de 10 355.64€TTC (8 629.70€HT)
- Soit un total de travaux de 46 033.00€ TTC – 38 360.83€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le changement de ces deux chaudières ainsi que la modification des circuits de chauffage au Groupe Scolaire et s'engage en inscrire les crédits au budget 2017,
- ACCEPTE le plan de financement ci-dessous,

	<b>Remplacement des chaudières et optimisation du chauffage</b>
<b>Dépenses</b>	↳ Travaux 46 033.00€ TTC Soit 38 360.83€ HT
<b>Recettes</b>	<b>46 033.00€ TTC</b>
Subvention Conseil Départemental	11 508.25€
Subvention DETR	3 434.59€
SDE 03 Fonds de concours	5 724.30€
autofinancement	25 365.86€

- AUTORISE Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti auprès du Conseil Départemental.

### **3. C.C.A.B. – SDE 03 Eclairage public et réseaux électriques rue Pasteur**

Jean Claude ALLOY, adjoint aux travaux, informe le conseil qu'une réunion de coordination a eu lieu avec les différents concessionnaires de réseaux, qu'une inspection des réseaux par caméra va être effectuée par la SAVAC. Le démarrage des travaux d'assainissement est prévue le lundi 20/02/2017. Les réunions de chantier sont les mardis à 9h30.

#### **→ Dissimulation des réseaux électriques Rue Pasteur**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

#### **Dissimulation des réseaux électriques Rue Pasteur**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 130 000€HT, dont 39 000€ de contribution communale.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale (39 000€) au financement des dépenses à hauteur de 2948 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

#### → **Dissimulation des réseaux d'éclairage public Rue Pasteur**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

##### **Dissimulation des réseaux d'éclairage public Rue Pasteur**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 60 950€HT, dont 39 617€ de contribution communale.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale (39 617€) au financement des dépenses à hauteur de 2995 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

## **4. PERSONNEL**

### → **Prolongation de l'Emploi d'avenir**

Monsieur Bruno CONFESSON, Adjoint au personnel, informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu en janvier avec Damien BIDAUD et la mission locale.

A la fin de la première année, il avait été demandé à Damien de faire ses preuves et de montrer sa motivation. Au bout de la deuxième année, Damien est toujours dans un cycle d'observations, d'analyses, il manque les actions, le manque de projection à court, moyen et long terme.

Il est proposé de prolonger une ultime année le contrat accordé à Damien BIDAUD, soit du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018, à raison de 35 heures par semaine et demande à Damien de mettre à profit cette opportunité afin d'effectuer des recherches de stage concernant l'entretien des petits matériels des espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la prolongation du contrat de Damien BIDAUD en emploi d'avenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec Monsieur Damien BIDAUD pour une durée de travail hebdomadaire de 35 h à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 et jusqu'au 31 janvier 2018.

### → **Recrutement d'un Agent d'Accueil**

Monsieur Bruno CONFESSON, Adjoint au personnel, informe le conseil que suite au stage effectué par deux candidates en janvier 2017, la candidature de Madame Audrey COURCEL a été retenue. Aussi, un contrat unique d'insertion consenti à Madame Audrey COURCEL a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 pour une durée de 6 mois, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ENTERINE** le recrutement de Madame Audrey COURCEL en contrat unique d'insertion,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec Madame Audrey COURCEL pour une durée de travail hebdomadaire de 35h à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 et jusqu'au 31 juillet 2017.

### → **REGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 novembre 2004 concernant le régime indemnitaire alloué aux agents administratifs (Mmes BOLGIANI Nathalie, MOREAU Emmanuelle, Mr REY Patrick). La délibération précisait que l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) serait versée annuellement.

Monsieur le Maire propose le versement mensuel de l'IEMP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de conserver les taux fixés dans la délibération du 26 novembre 2004,
- **ACCEPTE** de modifier la périodicité de versement qui passera d'annuelle à mensuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés qui s'imposent.

## **5. CONVENTION AVEC MONTMARAULT-ANIMATIONS**

Valérie BALICHARD donne le compte rendu financier des animations de l'année 2016. Le reliquat de l'année 2016 est de 3 821€, le budget prévisionnel des spectacles 2017 est de 24 849€ et la subvention annuelle de 4 300€, soit un total de 32 970€ à inscrire à l'article 6574 du budget 2017.

Suivant la délibération du 22 mai 2012, une convention est signée chaque année avec Montmarault-Animations qui fixe le montant des acomptes.

## **6. REVITALISATION DES CENTRES BOURGS EN MASSIF CENTRAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier déposé en septembre 2016 dans le cadre de l'appel à projet « Revitalisation des centres-bourgs en Massif Central » a été retenu.



La maîtrise d'œuvre nécessaire aux aménagements d'espaces de stationnement (liaison rue Camus de Richemont/Batardeau et Pôle Social) et la création d'une nouvelle aire de camping-cars ainsi que le recrutement d'un agent « manager de centre-ville » peuvent être éligible au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

A ce titre, considérant l'enveloppe financière du projet, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la présentation d'une demande de subvention.  
A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un dossier au titre du FNADT ;
- **ARRETE** les modalités de financement de la façon suivante (sous réserve de l'accord de subvention) :

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Dépenses</b>	1 <sup>ère</sup> action : maîtrise d'œuvre HT	22 774.00€
	2 <sup>ème</sup> action : recrutement d'un agent	60 000.00€
	<b>Soit un total de</b>	<b>82 774.00€</b>
<b>Recettes</b>		<b>82 774.00€</b>
FNADT... 82 774.00€ X 50%...		41 387.00€
autofinancement		41 387.00€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

## **7. AIRE DE CAMPING-CAR**

### **→ Création d'une quatrième sous-régie.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 31/07/2007, une régie de recettes ainsi que trois sous-régies ont été créées à compter du 15/08/2007 pour l'encaissement des droits liés à l'utilisation de la borne de l'aire de camping-cars. Actuellement, le créneau du dimanche après-midi n'est plus couvert et c'est dommageable pour un « Village Etape ». Aussi, Monsieur le Maire propose la création d'une quatrième sous-régie.

Le Conseil Municipal donne son accord et demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de création.

### **→ Nomination d'un nouveau régisseur suppléant.**

En raison du départ en retraite de Patrick REY, suppléant de la régie de recettes à la Mairie, Monsieur le Maire proposera sa remplaçante.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

↳ **Bernard Martin** souhaite aborder 3 points :

1 – Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la RCEA, la commune de Montmarault se retrouve impactée suite au déplacement d'un chemin communal sur la propriété de M. Cluzel.

Conformément aux textes, la commune doit donc nommer une Commission Communale d'aménagement Foncier dans laquelle siègent le Maire, 3 conseillers municipaux ainsi que 5 personnes propriétaires foncier sur la commune.

Daniel Chapelle, Jacques Carte et Jean-Claude Alloy sont sollicités pour représenter la commune. (Serge Lassauzet sera quant à lui l'un des représentants des propriétaires).

Une réunion commune d'information entre la commission de Montmarault et celle de Sazeret (autre commune impactée par les travaux) se tiendra le 06 Mars 2017 à 15h30.

2 – Nouvelle communauté de commune :

Avec le regroupement des communautés de commune de la région de Montmarault et Commentry-Néris de nouvelles élections se sont déroulées afin de désigner les nouveaux représentants de cette fusion.

Dans l'ancien système il y avait 1 président par communauté ainsi que 8 vices présidents. La nouvelle assemblée sera désormais composée d'un président (B. Rojouan), d'un premier vice-président (C. Riboulet) ainsi que de 10 autres vices présidents :

2ème vice-président : Élisabeth Blanchet (Chappes) : commerce-artisanat

3ème vice-président : Olivier Labouesse (Saint Angel) : agriculture-agro-alimentaire

4ème vice-président : Christiane Touzeau (Doyet) : habitat-urbanisme

5ème vice-président : Alain Chanier (Chamblet) : travaux-équipements

6ème vice-président : Bruno Depras (Bézenet) : enfance-jeunesse

7ème vice-président : Jocelyne Bizebarre (Colombier) : solidarité-gens du voyage

8ème vice-président : Bernard Martin (Montmarault) : tourisme-communication

9ème vice-président : Élise Boulon (La Celle) : énergie-environnement

10ème vice-président : Jean-Jacques Perret (Tortezais) : vie des communes-cadre de vie

11ème vice-président : Alain Chapy (Néris-les-Bains) : culture-thermalisme

Bruno CONFESSON fait partie des commission intercommunales : Solidarité et Gens du voyage, ainsi que Commerce et Artisanat, présidée respectivement par Mme le Maire de Colombier et Mme le Maire de CHAPPES.

3 – **Bernard Martin** souhaite faire remonter au conseil les bons retours qu'il a eu suite à la présentation des jeunes talents lors de la cérémonie des vœux.

↳ **Annie Denis** informe le conseil que l'atelier prévention sénior mis en place par le CCAS sur l'équilibre se termine le 17 février et a rencontré un certain succès. Les participants souhaitent poursuivre sur un autre atelier dont la thématique serait gym-mémoire.

L'atelier nutrition quant à lui doit débiter le 16 mars.

↳ **Jean-Claude Alloy** fait part de l'arrivée aux ateliers municipaux de la signalétique pour le Musée du Chemin de fer. Celle-ci sera mise en place prochainement.

↳ **Patrick Lajoie** aborde 3 points :

1 – Les nouveaux panneaux d'affichage seront implantés en face de la mairie vers celui existant (mais de l'autre côté de l'arbre). Le premier sera consacré à l'affichage municipal, l'autre pour les associations. Il soumet l'idée au conseil d'installer une barrière de protection pour les piétons qui se prolongerait jusqu'au fossé avec un aménagement pour les personnes à mobilité réduite. Une réflexion sera engagée et soumise au conseil plus tard.

2 – Une demande émanant du CADA a été faite pour la mise en place d'un atelier d'expression (jonglage, théâtre, jeux clownesques). Les mardis de 14h30 à 16h30 à l'ancienne salle des fêtes. Ces ateliers sont ouverts à tous. Le conseil municipal donne son accord dans la mesure où les effectifs ne dépasseront pas la capacité de la salle soit 49 personnes.

3 – La pétanque souhaiterait installer des tables et chaises supplémentaires dans l'espace Claude Capdevielle en vue d'un prochain loto. Le conseil municipal décide que les chaises utilisées seront uniquement celles présentes sur place mais pour des raisons pratiques il donne son accord pour installer des tables blanches supplémentaires présentes à l'ancienne salle des fêtes et dans les locaux de Montmarault Animation.

↳ **Roland Daffix** souhaite revenir sur les problèmes rencontrés par les usagers au feu de signalisation de la route de Lapeyrouse. Le déclenchement du feu posant parfois problème lorsque les voitures ne s'avancent pas suffisamment (notamment lorsque ce sont des conducteurs qui ne connaissent pas bien son fonctionnement). Bien que la société chargée de son entretien n'ait rien relevé d'anormal dans le réglage du capteur, d'autres pistes seront mises en réflexion afin de trouver une solution plus satisfaisante.

**Roland Daffix** fait également part de l'arbre couché vers la maison médicale.

Il sera évacué mais son remplacement ne sera pas effectué en raison de sa position gênante pour la circulation.

↳ **Valérie Balichard** aborde 3 points :

1 – Le bilan de L'UDAAR. Parmi les 29 communes participant au programme, Montmarault se classe en 4ème position en nombre d'entrées (derrière Néris, Commentry et Saint Eloy ).En 2016 ce ne sont

pas moins de 29 films qui auront été proposés ainsi que 4 projections dédiées aux enfants du groupe scolaire dans le cadre du programme Ecole au Cinéma.

2 – Suite à une rumeur faisant état d'une possible fermeture de classe, **Valérie Balichard** et **Bernard Martin** ont demandé à être reçus par la directrice académique. Afin de prendre les devants ils ont également rédigé une lettre à la Ministre de l'Education Nationale pour faire état de leurs inquiétudes. La directrice académique a indiqué lors d'un entretien qu'aucune fermeture de classe n'était prévue pour la prochaine rentrée. Un travail sera mené conjointement entre la commune et les services académiques pour étudier les différentes pistes qui permettraient de pérenniser le nombre de classes.

3 – **Valérie Balichard** fait état d'une lettre qui lui a été adressée par la nouvelle présidente du Comité Départemental de Cyclisme. Celle-ci souhaiterait implanter le siège social de l'association sur la commune de Montmarault. Le conseil municipal attend que l'association lui fournisse son projet de statuts avant de donner son aval.

↳ **Bruno Confesson** évoque le problème des épaves qui portent atteinte à l'environnement visuel de la ville.

Un travail est mené conjointement avec la gendarmerie afin d'identifier les propriétaires. Ceux-ci devront s'acquitter des frais de fourrière qui seraient sinon à la charge de la commune. 3 voitures ont été identifiées, l'une d'entre elle a déjà été déplacée aux ateliers municipaux car elle posait des problèmes de circulation lors de la fête patronale.

La séance est levée à 22h45.